



Conseil de sécurité

Distr. GENERALE  
S/15338  
3 août 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

---

LETTRE DATEE DU 3 AOUT 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'Afrique du Sud rejette les allégations contenues dans la lettre du Gouvernement angolais que son Représentant permanent vous a adressée le 29 juillet 1982 et qui a été distribuée en tant que document S/15321 du Conseil de sécurité.

La position du Gouvernement sud-africain est parfaitement claire : le peuple du Sud-Ouest africain/Namibie compte sur les forces de sécurité pour le protéger des violences de la SWAPO. Tout en participant à contrecœur aux négociations sur l'indépendance du territoire, cette organisation a poursuivi sa campagne de violence et d'intimidation contre le peuple du Sud-Ouest africain/Namibie. Des documents publiés la semaine dernière ont d'ailleurs confirmé de nouveau les desseins de la SWAPO

Ces documents montrent que la SWAPO est ouvertement favorable à la violence tout en proclamant son désir de mettre fin au conflit dans le territoire.

A ce stade fort délicat des négociations, les dirigeants de la SWAPO demandent aux membres de cette organisation :

- D'assassiner d'éminents hommes politiques du Sud-Ouest africain/Namibie;
- De poser des mines sur l'ensemble du territoire;
- De stocker des armes, des munitions et des explosifs sur l'ensemble du territoire;
- De continuer de s'infiltrer dans le territoire;
- De poursuivre leur campagne de violence et de sabotage contre la population du territoire.

La preuve des véritables intentions de la SWAPO soulève la question de savoir si des élections libres et loyales peuvent avoir lieu dans le Sud-Ouest africain/Namibie. La SWAPO déclare en effet qu'elle n'admettra aucune opposition et que toute personne ayant des vues contraires aux siennes doit être éliminée.

Tels sont ceux que le Gouvernement angolais a choisi de soutenir. Tels sont ceux contre lesquels la population du Sud-Ouest africain/Namibie attend une protection. Les mesures prises par l'Afrique du Sud et le Sud-Ouest africain/Namibie ne sont pas dirigées contre le Gouvernement et le peuple angolais mais contre la SWAPO.

Le représentant permanent de l'Angola n'aborde pas la question fondamentale qu'est la suivante : si la SWAPO n'avait pas trouvé refuge en Angola et n'y recevait pas d'aide pour poursuivre sa campagne de violence dans le Sud-Ouest africain/Namibie, les forces de sécurité n'auraient aucune raison de chercher à les en chasser.

Instaurer un climat de violence et d'instabilité en Afrique australe ne répond aux intérêts ni de l'Afrique du Sud ni de l'Angola - ni d'aucun des voisins de ce dernier pays. L'Afrique du Sud a montré, par sa volonté de coopérer avec les Etats voisins, qu'elle souhaite voir régner la paix dans le sous-continent. Cependant, des forces extérieures à l'Afrique estiment apparemment impérieux, aux fins de leurs propres objectifs, d'entraîner l'Afrique australe dans un conflit. Le Gouvernement sud-africain souhaite sincèrement la paix mais pas au prix d'une déstabilisation du sous-continent.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) David W. STEVARD